



RÈGLEMENT



Art 1 : organisateur

L'épreuve « Trail'Raid du Salagou » est organisée par le Montpellier Athlétic Running Club (M.A.R.C. – club affilié FFA).

Art 2 : parcours

Le départ et l'arrivée ont lieu à la base nautique de Clermont l'herault. Le parcours est constitué d'une boucle d'environ 23 km autour du lac du Salagou avec différents points de passages obligatoires où seront effectués des pointages.

Le Trail'Raid se déroulant sur un site naturel protégé, il est demandé de suivre les chemins existants sous peine de disqualification.

La direction de l'épreuve se réserve le droit de modifier le parcours, l'heure de départ ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Art 3 : ravitaillement

En semi autosuffisance, la course comporte 2 points de ravitaillement liquide au km 8 et 15, qui permettront de remplir vos bidons ou poches à eau (pas de gobelets sur le ravitaillement). Les ravitaillements sauvages sont interdits.

Le Trail'Raid se déroulant sur un site naturel protégé, il est strictement interdit de jeter des déchets de toute nature en dehors des points prévus à cet effet lors des ravitaillements. Toutes infractions dûment constatées par les membres de l'organisation entraînera l'exclusion immédiate de la course.

Art 4 : public

Le Trail'Raid du Salagou est ouvert aux licenciés FFA, UFOLEP, UNSS et affinitaires et aux non licenciés (sous réserve d'une présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an le jour de la course).

Il est réservé aux coureurs ayant 18 ans ou plus le jour de l'épreuve.

La course peut se faire en individuel ou en relais par équipe de trois coureurs.

Art 5 : résultat

Proclamation des résultats et remise des prix sur le lieu du repas à partir de 13 h 30.

Les résultats seront également disponibles sur le site de la course : <http://trailraiddusalagou.free.fr>

Art 6 : certificat médical ou licence

Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, la participation au Trail'Raid du Salagou est subordonnée à la présentation d'une licence sportive de l'année en cours.

Pour les non licenciés, la présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou de sa photocopie, est obligatoire. Cette pièce sera gardée par l'organisation.

Art 7 : assurance

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit auprès de notre assureur.

Les coureurs participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité, Ils renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage éventuellement subi, ainsi que pour les objets perdus ou dérobés.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Art 8 : médical

La sécurité des parcours est assurée par une antenne médicale, des signaleurs et des cibistes.

Art 9 : dossards

Les dossards sont à retirer sur le site du Salagou le samedi 04/10/2013 de 10h à partir de 9h.

Le dossard doit être apposé sur la poitrine dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du coureur.

En cas d'abandon, le concurrent remettra impérativement son dossard soit à un poste de ravitaillement, soit aux signaleurs, soit à l'arrivée. Ne quittez jamais la course sans prévenir l'organisation.

Art 10 : engagements

Tarif des inscriptions

Individuel : 17 € - après le 15/09/2014 : 22€

Relais : 45 € - après le 15/09/2012: 54€

Ce tarif comprend l'inscription à la course et au repas. Possibilité de commander des repas accompagnateur pour 10 € avant le 15/09/2014.

L'inscription ne sera effective qu'après réception du règlement par chèque à l'ordre du M.A.R.C. Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de l'athlète.

L'inscription ne sera validée que si un N° licence FFA valide ou un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course est fourni.

Inscription possible par internet sur <http://trailraiddusalagou.free.fr> ou par envoi postale à l'adresse suivante :

PUYOO-HIALLE Franck 200 rue du petit clos 34000 montpellier.

Aucune inscription le jour de la course. Le nombre total de participants est limité à 500.

Art. 11 : droit à l'image

De par sa participation à l'une des courses, chaque concurrent autorise expressément le M.A.R.C. (ou ses ayants-droit tels que partenaires et média) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 12 : récompenses

L'ensemble des participants se verra remettre à l'issue de la course.

Individuel : récompenses aux 3 premiers hommes, 3 premières femmes, 3 premiers de chaque catégorie(E, S, V1, V2, V3, V4) sans cumul possible.

Relais : récompenses aux 3 premiers relais homme, 3 premiers relais femmes, 3 premiers relais mixte.

Art 13 : tirage au sort

Un tirage au sort sera organisé à l'arrivée de la course, lors du repas. Pour remporter le prix, l'athlète doit être présent nominativement au moment du tirage. Si ce n'est pas le cas, le lot sera retiré au sort jusqu'à ce qu'il soit remporté.

Art 14 : horaires

Le départ de la course aura lieu à 15h. L'heure limite d'arrivée est fixé à 18h30.

Heure limite de passage : au 1^{er} relai, 16h10 et au 2nd relai, et 17h20. Le passage après l'heure limite entraînera une exclusion de la course.

Art 15 : divers

Pour des raisons de sécurité, l'usage des bâtons est interdit.

Art 16 : course enfant

La course sera précédée de courses enfant.

14h départ écoles athlétisme, 14h10 départ poussins 14h20 départ benjamins 14h 30 départ minimes et cadet

L'inscription est gratuite. Elle nécessite cependant de fournir une licence FFA valide ou un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.

Aucun classement ne sera effectué à l'issu des courses enfants.

L'ensemble des participants se verront remettre un cadeau à l'arrivée.

Art 17 : marche

Pour les accompagnateurs, une marche est organisée sur le bord du Salagou. Le départ se fera du site de départ vers 15h10, soit après le départ de la course. Il s'agit en aucun cas d'une compétition.

La participation à la marche est gratuite et se fait sous la responsabilité des participants.

En s'inscrivant, tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter.